

VYV INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 473.231.165,17 €

Siège social : 62-68 rue Jeanne d'Arc – 75013 Paris

RCS Paris 839 314 242

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trois février,
A treize heures,

Les associés de la société VYV INVEST sus dénommée, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire en visioconférence, sur convocation régulière du Président, faite conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent les 4.824.508 actions sur les 4.824.508 actions composant le capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

L'Assemblée générale est présidée par Matthias SAVIGNAC en sa qualité de Président de la société VYV INVEST.

Madame Christèle DELYE est désignée comme Secrétaire.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition des associés :

- La convocation des associés,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président rappelle qu'il est proposé de nommer Madame Géadesse GASPARD en qualité de nouvelle Administratrice de la Société et que celle-ci a d'ores et déjà déclaré préalablement aux présentes accepter cette fonction de membre du Conseil d'administration et n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher ledit mandat et l'exercice de ses fonctions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Madame Géadesse GASPARD, née le 17 juin 1964 à Les Abymes (97139), de nationalité française, demeurant 15 rue du Général de Gaulle – 97160 Le Moule,

En qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030,

Madame Géadesse GASPARD ayant déclaré préalablement aux présentes accepter cette fonction de membre du Conseil d'administration et n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher ledit mandat et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire

Le Président
Monsieur Matthias SAVIGNAC

La Secrétaire
Madame Christèle DELYE